

RCS : AMIENS Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00037 Numéro SIREN : 807 567 698 Nom ou dénomination : CORELISE
--

Ce dépôt a été enregistré le 10/12/2018 sous le numéro de dépôt B2018/008125

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE AMIENS

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/008125**
n° de gestion : **2015B00037**
n° SIREN : **807 567 698 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 10/12/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

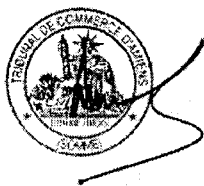
CORELISE - Société par actions simplifiée
28 avenue Des Australiens lieu-dit au Carrefour et Saint-Denis 80200 Peronne -FRANCE-

date de clôture : 31/01/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

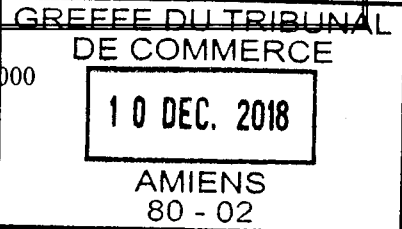


382166

"CORELISE"

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000
Siège Social : 28 avenue des Australiens,
Lieudits « Au Carrefour » et « Saint Denis »,
80200 PERONNE

807 567 698 RCS AMIENS



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

DU VENDREDI 8 JUIN 2018

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter au report à nouveau, le bénéfice de l'exercice clos le 31 janvier 2018, s'élevant à €122 599,35 dont €101 959 de CICE.

En conséquence, le report à nouveau débiteur est ramené de (€777 347,70) à (€654 748,35).

L'Assemblée Générale constate que les capitaux propres sont toujours inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale déclare qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés, au cours des trois premiers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

"CORELISE"

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

10 DEC. 2018

AMIENS
80 - 02

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000

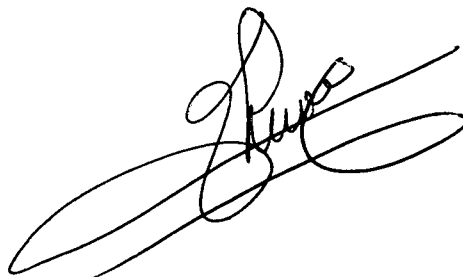
Siège Social : 28 avenue des Australiens,
Lieudits « Au Carrefour » et « Saint Denis »,
80200 PERONNE

807 567 698 RCS AMIENS

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 JANVIER 2018

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'L' followed by a series of loops and a long horizontal stroke.

Désignation de l'entreprise : Sas CORELISEDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise Avenue des Australiens 80200 PERONNEDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 8 0 7 5 6 7 6 9 8 0 0 0 2 0Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/01/2018

		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	8 788	AC	8 788	
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	99 078	AG	88 759	10 319
	Fonds commercial (I)	AH	2 919 600	AI		2 919 600
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	353 741	AO		353 741
	Constructions	AP	3 799 633	AQ	876 041	2 923 592
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	936 297	AS	483 511	452 787
	Autres immobilisations corporelles	AT	287 716	AU	134 017	153 699
	Immobilisations en cours	AV	61 197	AW		61 197
	Avances et acomptes	AX		AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD	55 726	BE		55 726
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières*	BH		BI		
	TOTAL (II)	BJ	8 521 776	BK	1 591 116	6 930 661
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	7 382	BM		7 382
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT	1 643 155	BU	23 732	1 619 423
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	197 906	BY	6 344	191 562
	Autres créances (3)	BZ	447 734	CA		447 734
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
ACTIF CIRCULANT	Disponibilités	CF	228 472	CG		228 472
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	89 543	CI		89 543
	TOTAL (III)	CJ	2 614 192	CK	30 076	2 584 116
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	11 135 969	1A	1 621 192	9 514 777

Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise		Sas CORELISE		Néant ☐ *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 40 000)	DA			40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ ☐)	DG			
	Report à nouveau	DH			-777 348
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			122 599
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			4 712
	TOTAL (I)			DL	-610 036
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			48 907
	TOTAL (III)	DR			48 907
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			7 046 239
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV			996 404
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			382
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			1 391 622
	Dettes fiscales et sociales	DY			519 637
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			36 481
	Autres dettes	EA			82 330
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			2 811
TOTAL (IV)			EC	10 075 906	
Ecarts de conversion passif *			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	9 514 777	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG			4 521 671	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			701 666	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : Sas CORELISE

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France			Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	22 062 141	FB		FC	22 062 141
	Production vendue { biens * services *	FD	148 172	FE		FF	148 172
		FG	444 661	FH		FI	444 661
		FJ	22 654 974	FK		FL	22 654 974
	Chiffres d'affaires nets *						
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	4 606
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	33 079
	Autres Produits (1) (11)					FQ	146 425
Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR 22 839 083
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	18 303 124
	Variation de stock (marchandises) *					FT	141 928
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	81 543
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	-356
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 131 527
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	267 102
	Salaires et traitements *					FY	1 695 143
	Charges sociales (10)					FZ	535 898
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations		- dotations aux amortissements *		GA	525 430
				- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	28 499
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	35 879
Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF 22 745 718
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG 93 365
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	793
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	793
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	75 066
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	75 066
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV -74 273
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW 19 092

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Désignation de l'entreprise <u>Sas CORELISE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	20 573
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	35 198
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	55 771
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	20 061
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	25 314
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	27 461
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	72 835
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-17 064
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	-120 572
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	22 895 647
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	22 773 047
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	122 599
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
(3)	Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	16 349
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	27 076
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IK	
(9)	Dont transferts de charges	HX	31 022
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RC	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	RD	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A1	21 906
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A2	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	A3	
		A4	1 254
		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Produits s/ex ant - autres charges de personnel			20 573
Produits cessions des immos financières			35 198
Pénalités et amendes fiscales		2 272	
Créances irrécouvrables sur exercice		18	
Ch s/ex ant - impôts et taxes		612	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
Ch s/ex ant - transport de fonds 2016		2 988	
Ch s/ex ant - assurances 2016		600	
Ecart sur provision		20 368	
Solde cotisation 2016		3 120	
Rembst TICFE 2016			16 149

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Copyright Groupe ISA (2018) ISACOMPTA

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise Sas CORELISE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratique au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ	8 788	D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	3 006 860	KE		KF	11 818		
CORPORELLES	Terrains				KG	353 741	KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants]	L9	KJ	3 590 559	KK		KL			
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants]	M1	KM		KN		KO			
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants]	M2	KP	209 074	KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	M3	KS	925 729	KT		KU	10 568	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	224 124	KW		KX	2 463		
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	55 868	LC		LD	5 261		
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	61 197		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM			
	TOTAL III				LN	5 359 095	LO		LP	79 489		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
		Autres participations				8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés				IP	41 197	IR		IS	39 843			
Prêts et autres immobilisations financières				IT		IU		IV				
TOTAL IV				LQ	41 197	LR		LS	39 843			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	8 415 940	ØH		ØJ	131 150	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ	8 788	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW	3 018 678	IX			
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	353 741	LZ			
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	3 590 559	MC			
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH	209 074	MI			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	936 297	ML			
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM		MN	226 587	MO			
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	61 129	MU			
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	61 197	NB			
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF			
	TOTAL III		IY		NG		NH	5 438 584	NI			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
Autres titres immobilisés		I1		2B	25 314	2C	55 726	2D				
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G				
TOTAL IV		I3		NJ	25 314	NK	55 726	2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	25 314	ØL	8 521 776	ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

 Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 31/01/2018

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.
Désignation de l'entreprise : Sas CORELISENéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise Sas CORELISE Néant ☐ *

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	5 954	EL	2 834	EM		EN	8 788
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	66 120	PF	22 638	PG		PH	88 759
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	566 535	PN	282 170	PO		PQ	848 705
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	18 086	PW	9 250	PX		PY	27 336
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	321 763	QA	161 748	QB		QC	483 511
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	51 315	QE	27 341	QF		QG	78 656
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	35 912	QM	19 449	QN		QO	55 361
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	993 611	QV	499 957	QW		QX	1 493 569
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	1 065 686	ØP	525 430	ØQ		ØR	1 591 116

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	1 896	S6	S7	S8	S9	T1	1 896
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
TOTAL III	X2	1 896	X3	X4	X5	X6	X7	X8	1 896
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO		
Total général (I + II + III + IV)	NP	1 896	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	1 896
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	1 896	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	1 896

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l' entreprise : Sas CORELISE				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	8 310		8 310						
	Autres créances clients	UX	189 596		189 596						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	80		80						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	169 985		169 985					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	45 266		45 266					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	54 562		54 562					
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	177 840		177 840						
	Charges constatées d'avance	VS	89 543		89 543						
	TOTAUX		VT	735 183	VU	735 183	VV				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE									
		VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	7 046 239		1 492 386		3 031 586		2 522 267		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	7 994		7 994						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	1 391 622		1 391 622						
Personnel et comptes rattachés		8C	149 390		149 390						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	157 639		157 639						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	40 068		40 068						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	172 541		172 541						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	36 481		36 481						
Groupe et associés (2)		VI	988 410		988 410						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	82 330		82 330						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	2 811		2 811						
TOTAUX		VY	10 075 523	VZ	4 521 671		3 031 586		2 522 267		
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	988 410					
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	788 628	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

Désignation de l'entreprise Sas CORELISENéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	2 817	TM	1 896
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		TN	4 712
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		TD	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	IK	IL	IM
	TOTAL I	3Z	2 817	TP	1 896
Provisions pour risques et charges			TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	23 342	5C	25 565
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	23 342	TV	25 565
				TW	TX
	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8
	Sur stocks et en cours	6N	9 829	6P	23 732
	Sur comptes clients	6T	2 921	6U	4 767
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6V	1 343
	TOTAL III	7B	12 750	TY	28 499
				TZ	11 173
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	38 908	UB	55 960
				UC	11 173
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	28 499	UF
		- financières	UG		UH
		- exceptionnelles	UJ	27 460	UK

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas CORELISE

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/01/2018 dont le total est de 9 514 776,57 Euros, dégage un bénéfice de 122 599,35 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2017 au 31/01/2018.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/02/2016 au 31/01/2017.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Seules les informations présentant un caractère significatif sont produites.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/01/2018 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par les règlements N° 2015-06 du 23 novembre 2015 et N° 2016-07 du 4 novembre 2016.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Sas CORELISE

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Méthode de décomposition des immobilisations :

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	12 ans
- Matériels et outillages industriels	5 ans
- Logiciels informatiques	1 à 3 ans
- Brevets	7 ans
- Agencement et aménagement terrains	6 à 10 ans
- Constructions	10 à 20 ans
- Agencement, aménagement, installat	6 à 10 ans
- Matériels de transport	4 ans
- Matériels de bureau et info	3 à 10 ans
- Mobilier	5 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Du 01/02/2017 au 31/01/2018

STOCKS

Les stocks sont évalués au PNR (prix net de toutes ristournes inconditionnelles ou conditionnelles considérées comme maîtrisées, y compris les cgv et les cpv).

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Handwritten signature



Grégoire & Associés

PARC DE L'HORLOGE - 21/23, RUE DU PETIT ALBI

BATIMENT LE CERES 303 - 95800 CERGY SAINT CHRISTOPHE

Tél. : 01 34 22 00 84 - FAX : 01 34 22 00 87 - EMAIL : cergy@sagg.fr



CORELISE

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL 10 000 €

SIEGE SOCIAL : Avenue des Australiens 80200 PERONNE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RELATIFS A L'EXERCICE CLOS

AU 31 JANVIER 2018

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE & DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

SIÈGE SOCIAL : 23, RUE LA BOÉTIE - 75008 PARIS - Tél. 01 43 12 86 00 - FAX : 01 43 12 86 01 - EMAIL : paris@sagg.fr - SITE INTERNET : www.sagg.fr

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 300 000 € - RCS : PARIS B 312 261 985 - SIRET : 312 261 985 00039 - APE 6920 Z

PARIS - CERGY-PONTOISE - NANCY - REIMS - STRASBOURG - VANNES - DIJON

CORELISE
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEES AU CAPITAL 40 000€
SIEGE SOCIAL : Avenue des Australiens 80200 PERONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Janvier 2018

Aux actionnaires de la société,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CORELISE relatifs à l'exercice clos le 31 Janvier 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant la poursuite de l'activité malgré la présence de capitaux propres négatifs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Un fonds commercial de 2 919 600€ représentant 42,1% de l'actif immobilisé.
- Les stocks d'une valeur de 1 619 423euros qui représente 62,7% de l'actif circulant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité Directeur en date du 16 avril 2018.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

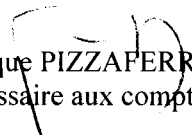
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cergy Pontoise
Le 15 Mai 2018

Le commissaire aux comptes
Grégoire & Associés


Véronique PIZZAFERRI
Commissaire aux comptes